



**CGPA**

vivre votre profession  
avec assurance

**Dossier de presse**  
**2018**

## Sommaire



- 3** **CGPA, l'assureur des intermédiaires d'assurance**
- 5** **L'organisation**  
CGPA est une société d'assurance indépendante
- 6** **Les chiffres clés**
- 7** **CGPA Europe**  
1<sup>ère</sup> société d'assurance européenne  
spécialiste de la RC des intermédiaires en assurances
- 8** **Le partenariat avec la Fondation du patrimoine**  
Une action de mécénat au service de notre patrimoine local
- 10** **Contact presse**

## CGPA, l'assureur des intermédiaires d'assurance

CGPA est une société d'assurance spécialisée depuis plus de 85 ans dans l'assurance de responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurances.

CGPA, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est leader sur le marché de la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurances. Elle est spécialisée dans les domaines de la Responsabilité Civile Professionnelle et de la Garantie Financière des intermédiaires d'assurances. Elle garantit aussi d'autres d'activités d'intermédiation telles que celles des agents en transactions immobilières et celles des opérateurs de banque, des conseillers en investissement financier et des démarcheurs bancaires ou financiers. CGPA accompagne chaque jour plus de 13 200 adhérents, soit 95% des agents généraux et plus de la moitié des courtiers français.

Au cœur du secteur de l'assurance depuis sa création en 1930, CGPA est reconnue par les compagnies, les intermédiaires et les syndicats professionnels comme un acteur essentiel de la solvabilité, du professionnalisme et de l'indépendance de leur profession. CGPA bénéficie à la fois de la souplesse d'une structure réduite, de la force de ses engagements et de ses relations étroites avec les principaux acteurs du marché.

### Nos valeurs

#### Indépendance

CGPA est la seule structure de son domaine à ne pas dépendre d'un groupe. Elle a conservé son indépendance par rapport aux compagnies d'assurance, aux parties prenantes, à des actionnaires ; une indépendance garantie par sa structure mutualiste. CGPA assure ainsi à ses adhérents une parfaite impartialité dans la défense de leurs intérêts.

#### Expertise

Notre spécialité, reconnue sur le marché, porte sur la Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires de l'assurance et la Garantie Financière. CGPA conjugue en interne une excellente connaissance du Code des assurances et de la jurisprudence avec une veille constante de l'évolution des réglementations. Pour aller encore plus loin, CGPA allie à son équipe de juristes les compétences d'avocats spécialisés.

### Solidité

La solidité financière de CGPA est garantie par des fonds propres, qui couvrent plus de 5 fois la marge exigée selon les normes de Solvabilité II. Le budget et les frais généraux de CGPA sont étroitement contrôlés. Chez CGPA, la solidité va bien au-delà de la solvabilité : nos analyses et prises de position sur les risques des intermédiaires sont entièrement argumentées.

### Réactivité

CGPA vous accompagne à tout moment et déploie une réponse complète dans les meilleurs délais en cas de litige. CGPA, c'est la garantie d'un service adéquat au plus proche des besoins du marché dont nous suivons en permanence les évolutions et l'environnement pour vous proposer des solutions et des offres adaptées.

### Détermination

CGPA s'engage à aller au bout des dossiers qui lui sont confiés, afin d'être aux côtés des intermédiaires d'assurance dans tous les processus de mise en cause et leur permettre de se reposer en toute confiance sur ses services.



## L'organisation

**CGPA est une société d'assurance indépendante**

**Le statut de CGPA est celui d'une mutuelle. Les adhérents sont principalement des Intermédiaires d'Assurance.**

Les **Administrateurs** sont choisis parmi les sociétaires.

Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour six années et sont rééligibles.

Le **Conseil d'Administration** se compose de membres actifs de la profession, intermédiaires en assurance et en finance, pleinement conscients des préoccupations et contraintes de la profession.

Son rôle est de représenter les adhérents dans la gestion de CGPA. C'est notamment le Conseil d'Administration qui décide, chaque année, des tarifs et de la politique de souscription. Il représente pour l'ensemble des adhérents et partenaires de CGPA une garantie de bonne gestion financière, du respect de la parole donnée et des engagements pris.

C'est notamment le Conseil d'Administration qui décide, chaque année, des tarifs et de la politique de souscription.



**Xavier BATAILLE**

préside le Conseil d'Administration de CGPA,  
qui définit les orientations stratégiques de la mutuelle.



Le Directeur Général,

**Hervé LANCELOT,**

pilote la stratégie et les missions de CGPA au quotidien.

## Les chiffres clés CGPA

- **Chiffre d'affaires 2016 avant ristourne de 34 158 K€.** Les primes émises après ristourne représentent 29 854 K€.
- **13 200 adhérents** accompagnés chaque jour en France, soit **95% des agents généraux et plus de la moitié des courtiers français.**
- **504 millions d'euros en total bilan.**
- **130 millions d'euros de fonds propres.**
- **Solidité financière :** CGPA couvre **5,2 fois** l'exigence de marge selon les normes de Solvabilité II (SCR).

## Les chiffres clés CGPA Groupe

- **Chiffre d'affaires 2016 après ristourne de 34 222 K€** soit une progression de 2,3% par rapport à 2015.
- **551 millions d'euros en total bilan.**
- **161 millions d'euros de fonds propres.**
- **Solidité financière :** CGPA Groupe couvre 5,04 fois l'exigence de marge selon les normes de Solvabilité II (SCR).

## CGPA Europe

**1<sup>ère</sup> société d'assurance européenne spécialiste de la RC des intermédiaires en assurances**

Depuis 2012, CGPA a lancé CGPA Europe, la première société d'assurance européenne entièrement dédiée à la Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires en assurances, en finance et en gestion de patrimoine. Une réponse à l'harmonisation croissante des conditions d'exercice de l'intermédiation en Europe.

### **Spécialiste de la RC Professionnelle**

CGPA Europe fait partie du groupe CGPA, leader du marché français de l'assurance RC Professionnelle des intermédiaires et conseils en assurance, en finance et en gestion de patrimoine. CGPA Europe a été créée par CGPA pour accompagner les intermédiaires d'assurance en Europe, en déclinant un modèle unique et solide qui a fait son succès depuis plus de 85 ans en France.

### **Un acteur indépendant au service des intermédiaires européens**

Consciente de l'harmonisation croissante et forte de son expérience en France, CGPA Europe est le seul spécialiste européen indépendant des autres groupes d'assurance et entièrement dédié aux intermédiaires d'assurance et financiers. Son développement s'appuie sur des partenariats à long terme avec des organisations professionnelles dans chaque marché afin de comprendre les besoins spécifiques des intermédiaires et d'assurer au mieux leur protection en R.C. Professionnelle.

### **Polices multirisques professionnelles sur-mesure**

CGPA Europe développe des entités locales pour accompagner la croissance de ses activités. Afin de s'adapter aux spécificités réglementaires de chaque pays, des polices multirisques professionnelles sont conçues en étroite collaboration avec des experts locaux et représentants des réseaux européens d'intermédiaires. Ses équipes de juristes, entourées d'avocats spécialisés aux compétences reconnues, conjuguent une excellente connaissance de la jurisprudence avec une veille permanente de la réglementation. CGPA Europe est plus qu'un assureur : elle s'implique dans des actions de Risk Management envers ses assurés pour informer et former les professionnels sur l'actualité réglementaire, les moyens de prévenir les sinistres et les évolutions des métiers d'intermédiation.

**CGPA Europe bénéficie à la fois de la souplesse d'une structure optimisée entre expertise locale et coordination européenne, et de relations étroites avec l'ensemble des acteurs du marché européen, en toute indépendance vis-à-vis de groupes externes. CGPA Europe est déjà présente aujourd'hui sur les marchés italiens, irlandais et anglais et poursuit son développement étape par étape, avec une vision à long terme.**

## Le partenariat avec la Fondation du patrimoine

### Une action de mécénat au service de notre patrimoine local

CGPA et la Fondation du patrimoine ont renouvelé en janvier 2017 la convention triennale de partenariat portant sur la préservation du patrimoine de proximité. Ce mécénat permet de soutenir le financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine bâti public ou associatif liés à l'eau, ou considérés comme des "symboles de ville ou de village".

Depuis 2011, CGPA et la Fondation du patrimoine développent un partenariat fondé sur la rencontre des hommes sur le terrain. Délégués et responsables de la Fondation sont des acteurs régionaux, porteurs d'initiatives aux côtés des associations, des élus, des forces vives. Ils connaissent les adhérents de CGPA, leur agent général d'assurances ou leur courtier, leur gestionnaire de patrimoine.

Ce mécénat va faire naître de nouveaux échanges autour du patrimoine régional. Il va permettre de tisser des liens, et de partager des projets. La Fondation du patrimoine donne la possibilité de mettre en place un mécénat à dimension humaine et proche. Tel est le souhait de CGPA.

Les intermédiaires d'assurance, agents et courtiers notamment sont présents partout en France. Ils sont des relais d'opinion importants, ils connaissent leur territoire, la culture locale, ils vivent et travaillent en symbiose avec leur environnement. CGPA s'adresse à eux tout au long de l'année et souhaite renforcer les liens de proximité avec ses adhérents, partager ses valeurs d'écoute et de service.

Chaque projet retenu par CGPA fait l'objet d'une convention de financement spécifique établie entre CGPA, la Fondation du patrimoine et le maître d'ouvrage du projet. Les adhérents régionaux sont mobilisés pour apporter leur soutien au projet. Le montant de l'aide attribuée et la nature des travaux soutenus sont précisés au cas par cas.





## Les projets soutenus dans le cadre de ce partenariat sont :

1. Le théâtre de Châtel-Guyon (63)
2. Le Lavoir de Villemenant à Guérigny (58)
3. Le bateau l'Hemeric à Concarneau (29)
4. Le beffroi de la Cathédrale d'Orléans (45)
5. La chapelle Saint-André de Rivesaltes (66)
6. La passerelle Mangin à Richardménéil (54)
7. Le beffroi d'Aire-sur-la-Lys (62)
8. Le moulin Passe-Avant à Amiens (80)
9. Le moulin de Saint-André-de-la Roche (06)
10. Le diorama Daguerre à Bry-sur-Marne (94)
11. Le moulin neuf de Saint-Arnoult-en-Yvelines (78)
12. Les grandes Orgues de Bougival (78)
13. Les fresques de l'Église Saint-Sulpice (75)
14. Le centre d'enseignement de la dentelle au Puy-en-Velay (Haute-Loire)
15. La flute berrichonne à Vieilles-Maisons-sur-Joudry (45)
16. La cathédrale de Reims (51)
17. L'abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne (19)
18. L'ancien octroi de Phalsbourg (57)
19. Le chevalement de la mine de fer de Saint-Clair de Halouze (61)
20. Les orgues de la Basilique d'Alençon (61)
21. Le cotre-pilote Marie-Fernand au Havre (76)
22. La halle au blé de Veules-les-Roses (76)
23. L'église Saint-Aubin au Louroux-Béconnais (49)
24. Le moulin de la Providence au Croisic (44)
25. Le village des Métiers d'Antan et Musée Motobécane à Saint-Quentin (02)
26. L'ancien théâtre de Châtellerauld (86)
27. La basilique Sainte-Marie-Madeleine à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83)
28. Le musée Renoir à Cagnes-sur-Mer (06)
29. Le musée de la Castre à Cannes (06)
30. Le Palais du Gouverneur militaire de Strasbourg (67)
31. Le lit de l'impératrice Joséphine au Château de Malmaison (92)
32. Les vitraux de l'église Saint-Jacques à Pau (64)
33. L'église de Saint-Laurent-Médoc (33)
34. Bisquine la Cancalaise à Cancale (22)
35. La chapelle Saint-Libert à Tours (37)
36. La boucherie Moncourrier à Ussel (19)
37. L'ancien théâtre de Châtellerauld
38. La chapelle des Marins à Saint-Valéry-sur-Somme
39. Le presbytère de Mûrs-Erigné (49)
40. Le château du pont de la Meurthe à Saint-Max (54)
41. Le palmarium du Musée Albert Kahn (92)
42. Le pavillon de l'étang du château de Fontainebleu (77)
43. La verrière de la villa Rothschild à Cannes (06)
44. La serre et le kiosque du parc de la Commanderie de Rixheim (68)
45. Les dépendances du domaine de Pescheray (72)
46. Les pieds de vigne du Domaine de Chambord (41)
47. Le Moulin et le petit Trianon de Donzeil (23)
48. Le Théâtre italien de Saint-Omer (29)
49. La Chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lyon (69)
50. L'Abbaye de Jumièges (76)

### 2017

- La fabrique Marie-Antoinette de la Ménagerie du Muséum National d'Histoire Naturelle (75)
- L'église Notre-Dame du Haut de Ronchamp (43)
- Le théâtre des Bleus de Bar-le-Duc (55)
- Le vieux Pont-Moulin de Vernon (27)
- Maison André Breton à Saint-Cirq Lapopie (46)
- Fondation François Sommer pour le Musée de la Chasse et de la Nature (75)



## Contact presse

### GIOTTO

Marine Levesque  
01 48 74 18 62  
[m.levesque@giotto-cr.com](mailto:m.levesque@giotto-cr.com)